



Contrat de services avec l'organisme

AIDE AUX DEVOIRS LAVAL (OBNL numéro d'entreprise de Québec : 1165419996), personne morale légalement constituée, ci-après appelée : «AADL», et ici représentée par les directions régionales d'Aide aux devoirs Laval

AADL s'engage à dispenser des services d'aide aux devoirs à l'école du Succès de la commission scolaire De Laval\de Montréal selon les dispositions qui suivent :

1. OBJET

- 1.1 AADL s'engage à offrir des services d'aide aux devoirs conformes aux critères ministériels et aux règles administratives de la Commission scolaire et de l'école.
- 1.2 Les services d'aide aux devoirs dispensés par AADL consistent à répondre aux besoins d'encadrement et d'accompagnement des élèves ciblés par l'école, pour favoriser la réalisation de leurs devoirs.

2. DESCRIPTION DES SERVICES RENDUS PAR AADL

2.1 Les services d'aide aux devoirs

- 2.1.1 Dispenser les services selon l'horaire et le calendrier convenus avec l'école; (voir annexe)
- 2.1.2 Dispenser les services selon les ratios suivants :
 - 2.1.2.1 1 intervenant pour 5 élèves du premier cycle
 - 2.1.2.2 1 intervenant pour 8 élèves des 2e et 3e cycles

- 2.1.3 Accueillir les élèves inscrits à l'endroit désigné par la direction et prendre les présences avant le début de chaque période;
- 2.1.4 Dispenser minimalement 60 minutes de services directs d'aide aux devoirs par période.
- 2.1.5 Ramener les élèves à l'endroit désigné par la direction, après la période, et remettre la feuille de présence à la personne attitrée;
- 2.1.6 Respecter et faire respecter les différents règlements, lois, et politiques en vigueur et plus particulièrement le code de vie de l'école;
- 2.1.7 Assurer un suivi diligent à toutes plaintes concernant le service.
- 2.1.8 Offrir à l'école des services d'aide indirect à l'élève soit des services aux parents et aux personnes qui ont la responsabilité ou le désir d'aider les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et leçons ou de leur parcours scolaire, selon les modalités suivantes:

Description des services indirects offerts:

A. Conférences aux parents

B. Formation aux aidants

Fréquence des services:

A. Au besoin

B. Après l'embauche par Aide aux devoirs Laval

Coût des services:

A. 150\$ par conférence

B. Inclus dans le tarif

2.2 Les services relatifs aux ressources humaines

- 2.2.1 Recruter et embaucher des intervenants selon les critères qui suivent : personnes de la communauté détenant minimalement une quatrième secondaire et ayant la capacité d'intervenir auprès des élèves;
- 2.2.2 Recruter et embaucher des directeurs régionaux détenant une expérience ou une formation en enseignement;

- 2.2.3 Remettre sur demande à la direction de l'école la déclaration et le rapport d'enquête sur les antécédents judiciaires du personnel travaillant dans l'école, et ce, dès leur entrée en fonction;
- 2.2.4 À la demande de la direction, retirer de l'école tout intervenant dont les agissements ne sont pas conformes aux critères attendus ou dont le dossier criminel représente un risque pour les élèves;
- 2.2.5 Chaque année, faire signer une déclaration de confidentialité à tous les intervenants et transmettre, sur demande, l'original de la déclaration à la direction de l'école;
- 2.2.6 Dispenser une formation de base à toutes les personnes qui interviennent auprès des élèves;
- 2.2.7 Superviser chacun des intervenants, à l'école, de façon régulière et de façon ponctuelle à la demande de la direction;
- 2.2.8 Évaluer le travail des intervenants par l'observation directe et améliorer la qualité des services, au besoin;
- 2.2.9 Assurer un suivi diligent à toutes plaintes concernant le service.

3. LE COÛT DES SERVICES

Le coût des services est calculé par période de 60 minutes de services directs d'aide aux devoirs auprès des élèves. Le taux est de XX,XX \$ par période travaillée par nos intervenants aidants ou superviseurs. Les frais de gestion et d'administration sont inclus dans le taux de XX,XX\$

4. RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE

- 4.1 Inscrire les élèves aux services d'aide aux devoirs;
- 4.2 Constituer les groupes et fournir les listes pour la prise des présences;
- 4.3 Définir les périodes de la journée pendant lesquelles se déroulera l'aide aux devoirs;
- 4.4 Assurer la communication avec les parents des élèves concernés;
- 4.5 Communiquer à AADL les services requis;
- 4.6 Vérifier leur facturation et informer AADL des corrections à y apporter.

5. AUTRES OBLIGATIONS DES PARTIES

- 5.1 En tout temps pendant la durée de l'entente, AADL devra obtenir et maintenir une assurance de responsabilité civile pour un montant d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour chaque événement isolé. AADL doit fournir la preuve sur demande.
- 5.2 À la fin de la présente entente, AADL s'engage à fournir à l'école un rapport d'activités contenant notamment les renseignements suivants :
- < Le nombre d'élèves aidés ;
 - < Le nombre de périodes dispensées;
 - < Le coût des activités.

6. PAIEMENT DES SERVICES

- 6.1 L'école verse 10 % **0,00 \$** du budget de prévu pour les services à être rendus par ADL à la signature du contrat.
- | | | | |
|-----|----------------|---------------------|------|
| 30% | 0,00 \$ | au début du service | date |
| 30% | 0,00 \$ | le | date |
| 30% | 0,00 \$ | le | date |
- L'école peut également choisir un autre mode de paiement selon ses attentes.

- 6.2 À toutes les périodes de paiement, l'ADL fournit à l'école une information contenant les éléments suivants :

- 6.2.1 La période visée;
- 6.2.2 Le nom de l'école;
- 6.2.3 Le nombre d'heures de services dispensées;
- 6.2.4 Le coût des services dispensés pour la période visée;
- 6.2.5 Le paiement cumulatif depuis le début du service.

7. DURÉE DU CONTRAT

- 7.1 La durée du contrat couvre l'année scolaire 20XX-20XX. (calendrier de service en annexe)

Elle sera répartie sur 0 jours et
totalisant 0 heures

- 7.2 Le contrat ne peut être reconduit de manière tacite. Toute reconduction devra être expresse et écrite.
- 7.3 Les parties pourront mettre fin au contrat, en tout temps et sur préavis écrit de 15 jours.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat le _____ date

Direction d'école

Direction régionale, Aide aux devoirs Laval.

Déclaration relative aux antécédents judiciaires (formulaire)

REEMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT
EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

PRÉNOM (1)

PRÉNOM (2)

DATE DE NAISSANCE

SEXE

Masculin Féminin

N° DE TÉLÉPHONE

ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue app.) (si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans)

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

N.B. Le fournisseur de services s'assure de l'exactitude des renseignements personnels tels que les nom, prénom et date de naissance.

La Loi sur l'instruction publique ou les guides d'application du MELS et de la FCSQ prévoient :

{ Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis au fournisseur de services;

{ Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au fournisseur de services tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires, laquelle déclaration est transmise à la commission scolaire par le fournisseur de services;

{ Que le fournisseur de services peut faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;

{ Que la commission scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein de la commission scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

{ Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

AVIS

{ Le fournisseur de services peut exiger qu'une pièce d'identité officielle avec photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) soit présentée à une personne autorisée à cette fin pour pouvoir s'assurer de l'exactitude des renseignements personnels tels que les nom, prénom et date de naissance.

{ Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.

{ Toute fausse déclaration peut entraîner des mesures administratives.

{ Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis de la commission scolaire sont en lien avec les fonctions seront considérés.

Cochez les cases appropriées et compléter, le cas échéant, chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez au présent formulaire. Inscrire votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

- Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.
- ou**
- J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

- Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.
- ou**
- J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.
- ou**
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.
- ou**
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ECHEANT, DU TRIBUNAL

SECTION 4 ORDONNANCES JUDICIAIRES		

- Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.
- ou**
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents

Signature _____

Date _____

Engagement à la confidentialité

Dans le cadre de mes fonctions d'intervenant pour le service d'aide aux devoirs, je m'engage à :

1. conserver pour moi-même et de manière confidentielle toute information portant sur des renseignements nominatifs, sur des décisions de l'école ou sur des renseignements privilégiés entendus, lus ou vus;
2. ne recueillir et ne me servir de ces informations qu'aux fins de mes fonctions;
3. ne divulguer cette information qu'aux personnes autorisées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
4. respecter la confidentialité de ces informations.

Et j'ai signé à _____, ce _____